

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 341

présenté par  
M. Berrios

-----

**ARTICLE 63**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à confisquer le pouvoir des maires en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de logement.

Cela contrevient au principe constitutionnel de libre administration des communes.

De plus, cet article vise à une inégalité des transferts de compétence entre les collectivités territoriales créant ainsi un déséquilibre institutionnel.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet article.